

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRÉSENTS (62) : J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, F. BRAILLARD, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, D. BEAUDEUX, F. MERY, P. BARAUDON, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J.C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, B. MORIN, P. BIGOT, B. DE COURREGES, E. LASSALLE, H. COLIN, D. TREMBLAIS, J. SABOURIN (suppléant : de B. FONTAINE), P. VILLETTE, R. GRANDIN, A. GUIMARD, C. PIAULET, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, JF. DABILLY, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX, J. NEUVY (suppléant de P. BERNARD), M. PONTIER.

POUVOIRS (10) :

L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
C. FARINEAU mandante a pour mandataire A.F. BOURAT
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire E. AZIHARI
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire JM. MEUNIER
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire P. BARAUDON
M. METAIS mandante a pour mandataire F. MERY
P. MOREAU mandante a pour mandataire G. PEROCHON
I. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire H. COLIN

EXCUSES (10) : G. MICHAUD, E. AUDEBERT, JM. MAZAUD, F. MERCHADOU, JL. POYANT, B. SULLI, ML. CHABOT, P. BARBOT, T. PRIEUR, JJ. BERTHELLEMY.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Solidarité avec les victimes de l'ouragan IRMA

L'ouragan IRMA a frappé les Caraïbes et notamment les Antilles Françaises laissant dans son sillage des victimes, des milliers de familles dans le dénuement et des territoires dévastés. Les victimes ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence, qui se déploie dans des conditions difficiles. La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault entend par la présente délibération manifester sa solidarité et celle de la population Châtelleraudaise à l'égard des victimes et encourager la mobilisation en faveur de la reconstruction de l'habitat. La Croix Rouge Française est l'une des ONG engagée dans cette action particulière en complément de son intervention d'urgence.

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU le CGCT, notamment les articles L 1611-4 relatif au contrôle sur les associations subventionnées et L 2121-29 du code général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT l'intérêt collectif qui s'attache à l'apport d'un soutien aux habitants des territoires touchés par l'ouragan IRMA,

CONSIDÉRANT l'action déployée par la Croix-Rouge auprès des victimes, particulièrement pour la reconstruction de l'habitat ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

du 25 septembre 2017

n°4

page 2/2

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'attribuer à l'association Croix-Rouge Française une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €.

Le montant de ces dépenses sera imputé sur le compte budgétaire 025 / 6574 / 2130 de l'exercice 2017.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault, le

27 SEPT 2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

